

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 14 DECEMBRE 2015

OBJET :

Approbation du partenariat avec la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'arc de l'innovation

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet d'Arc de l'innovation proposé par la ville de Paris et les communautés d'agglomérations Seine-Amont, Est-Ensemble, Plaine-Communes et Val-de-Bièvre, consiste à un partenariat entre les territoires de la métropole pour une stratégie commune d'investissement dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

Il vise à :

- **D'une part à consolider un réseau de lieux existants**, qui participent d'ores et déjà à l'attractivité des quartiers, qu'il s'agisse de programmes d'incubateurs, pépinières, tiers lieux, et autres programmes innovants.
Il s'agit par exemple pour la Seine amont de la plateforme Charles Foix Silver Innov à Ivry, du fab lab/co-working Nucleus à Ivry, du Centre de l'entrepreneuriat à Choisy, de l'usine Hollander (projet Ess) à Choisy, du Materiaupôle à Vitry, du projet @home à Ivry en lien avec la halle Freyssinet, du projet Eco-campus à Vitry, de la plateforme d'innovation Santé&co.
- **D'autre part à identifier de nouvelles opportunités foncières pour la création de nouveaux lieux** et à engager une démarche d'appel à projet sur le principe utilisé dans la démarche « réinventer Paris ». Pour la Seine Amont, il peut s'agir par exemple du site Aquafutura à Ivry, du bâtiment Hollander à Choisy (Foncier ville de Choisy), des Grandes halles SNCF de Vitry Ardoines, du foncier économique de la ZAC Chérioux (CD 94) à Vitry et des immobiliers productifs innovants tels que celui lié au cluster EMS au Lugo ou au projet Santé&Co aux Ardoines.

L'objectif est de développer sur le territoire métropolitain un « Arc de l'innovation » qui sera un lieu de mixité des usages. Il s'agit de bâtir dans l'espace métropolitain des locaux innovants, des lieux de recherche, et des lieux d'enseignement, mais aussi des lieux d'hébergement, et de nouvelles formes de commerce. Le projet intégrera aussi des surfaces liées à un nouveau paradigme économique : l'économie du partage, l'économie circulaire, l'économie collaborative...

Les territoires participant à la démarche Arc de l'innovation sont aujourd'hui outre Seine Amont : Plaine Commune, Est ensemble et Val de Bièvre. D'autres territoires ou communes isolées pourraient se positionner.

Les modalités de mise en œuvre sont affinées dans le cadre de groupes de travail et un lancement officiel est prévu le 17 décembre prochain la maire de Paris et les présidents des communautés d'agglomérations participantes.

Pour accompagner cette démarche de labellisation, des outils sont prévus tels qu'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et consignations permettant de soutenir financièrement les projets labellisés et le montage des nouveaux lieux.

Au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres et au moyen des prêts sur fonds d'épargne contribue aux côtés des collectivités territoriales à favoriser l'émergence de projets favorisant la croissance et la compétitivité des territoires, sur des secteurs nécessitant des financements de long terme, notamment pour le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans la continuité des engagements de la CDC en faveur du développement des territoires et de la convention bilatérale avec la Ville de Paris, elle renforcerait son soutien dans le cadre de l'arc de l'innovation. Pour Seine amont, ceci prolongerait le soutien déjà acté aux projets d'investissement tels que l'immobilier Silver économie 2 ou l'immobilier cluster EMS.

Aussi, est-il proposé d'approuver le partenariat entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et la CDC et d'autoriser son président à signer les conventions bilatérales et multilatérales qui vont intervenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu les délibérations relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- Vu la délibération n°2015-05-26-191 approuvant la stratégie économique de la communauté d'agglomération Seine amont
- Considérant l'intérêt pour le territoire que représente la démarche « arc de l'innovation » et le partenariat proposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le partenariat entre la communauté d'agglomération Seine-Amont et la CDC dans le cadre de la démarche « arc de l'innovation » et d'autoriser son président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine le 14 décembre 2015.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

